

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [chantale ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ed93699d6800e18e62e8cf98>

Date d'obtention : 2022-03-18 17:42:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Intervention efficace qui offre un protocole clair aux intervenants. Prise en charge rapide d'une victime. Partenariat important avec le service de police à ce sujet. Nos droits et obligations en tant qu'intervenant au secondaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

M'assurer que je respecte les étapes en cas de dévoilement de sexto. être ne mesure de rassurer la victime, a famille et ainsi offrir un sentiment de sécurité

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'intention derrière le geste posé (impulsif ou malveillant)

L'utilisation adéquate de la trousse selon le protocole établie